



Liste de contrôle relative à l'enregistrement de la durée du travail

Selon les nouvelles dispositions prévues aux articles 73a et 73b de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail

Informations relatives à l'entreprise

Entreprise : _____

N° REE : _____

Adresse : _____

Contact : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Informations relatives au contrôle

Date : _____

Inspecteur : _____

Remarques relatives au contrôle

- Les travailleurs ou leurs représentants dans l'entreprise sont informés à l'avance des visites des autorités d'exécution et, s'ils le souhaitent, invités de façon appropriée à participer aux enquêtes ou visites de ces autorités dans l'entreprise (art. 71 OLT 1).
- Les organes d'exécution ont accès à tout local de l'entreprise (art. 72 al. 1 OLT 1).
- Les organes d'exécution sont autorisés à interroger, en dehors de la présence de tiers, les travailleurs occupés dans l'entreprise (art. 72 al. 2 OLT 1).
- En vertu de l'art. 44 LTr, les autorités d'exécution sont tenues de garder le secret à l'égard des tiers sur les faits qu'elles apprennent dans l'exercice de leur fonction.

Remarques relatives à la liste de contrôle

- Les listes de contrôle servent, d'une part, à vérifier si les nouvelles dispositions relatives à l'enregistrement de la durée du travail sont correctement mises en œuvre et, d'autre part, à contrôler les horaires de travail en cas d'enregistrement simplifié de la durée du travail.
- Les questions préliminaires générales permettent de déterminer quelles listes de contrôle doivent être utilisées.
- Les prescriptions légales sont satisfaites uniquement lorsqu'il est répondu « oui » à toutes les questions des listes de contrôle 1 à 3.
- On trouve à l'annexe des explications concernant les diverses thématiques, qui se révéleront utiles aux inspecteurs du travail. En outre, des informations plus détaillées figurent dans le commentaire du SECO.
- Les questions de la liste de contrôle 4 relatives à l'enregistrement systématique de la durée du travail ne portent que sur l'enregistrement en général. Pour le contrôle approfondi de la durée du travail et des périodes de repos, c'est, comme auparavant, la « Liste de contrôle relative à la durée du travail » qui doit être utilisée.

Questions préliminaires générales		
Travailleurs <u>qui n'enregistrent pas</u> leur temps de travail (TT)		Listes
9 OLT 1	Existe-t-il des travailleurs qui, en raison de leur fonction dirigeante élevée , n'enregistrent pas le TT ?	Liste 1
73a OLT 1	Existe-t-il des travailleurs qui ont renoncé à enregistrer leur TT ?	Liste 2
Travailleurs <u>qui enregistrent</u> leur temps de travail		
73b OLT 1	Existe-t-il des travailleurs pour lesquels un accord visant un enregistrement simplifié a été négocié ?	Liste 3
73 OLT 1	Existe-t-il des travailleurs qui enregistrent systématiquement leur temps de travail ?	Liste 4

Liste 1 : Fonction dirigeante élevée		9 OLT 1	
1.	Critères cumulatifs attestant d'une fonction dirigeante élevée	Oui	Non
1.1	Ces personnes font-elles partie de la catégorie dirigeante la plus élevée de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.2	Ces personnes jouissent-elles d'un pouvoir de décision important ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.3	Seul un nombre relativement faible de travailleurs de l'entreprise est-il concerné ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Liste 2 : Renonciation à l'enregistrement de la durée du travail		73a OLT 1	
2.1 Accord et documentation		Oui	Non
2.1.1	Existe-t-il une CCT valable qui prévoit la renonciation à l'enregistrement de la durée du travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.1.2	Existe-t-il des accords individuels de renonciation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.1.3	Existe-t-il un registre des travailleurs concernés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2 Convention collective de travail		Oui	Non
2.2.1	La CCT a-t-elle été signée par des représentations de travailleurs indépendantes de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.2	L'entreprise entre-t-elle dans le champ d'application de la CCT quant aux entreprises ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.3	Le travailleur entre-t-il dans le champ d'application de la CCT quant aux personnes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.4	Le travailleur fait-il partie de la catégorie de travailleurs décrite dans la CCT ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.5	La CCT prévoit-elle des mesures spéciales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3 Service interne		Oui	Non
2.3.1	L'entreprise dispose-t-elle d'un service interne chargé des questions relatives à la durée du travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3.2	Le service a-t-il connaissance de la situation en matière de charge temporelle de travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.3.3	Selon ce service, les prescriptions de temps de travail et de repos sont-elles respectées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4 Mise en œuvre au sein de l'entreprise et autonomie		Oui	Non
2.4.1	Les mesures spéciales sont-elles mises en œuvre au sein de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4.2	Semble-t-il réaliste que les travailleurs disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.4.3	Semble-t-il réaliste que les travailleurs puissent, dans la majorité des cas, fixer eux-mêmes leurs horaires de travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Liste 3 : Enregistrement simplifié de la durée du travail			73b OLT 1	
3.1 Accord			Aller vers	
3.1.1	Il existe un accord collectif .	<input type="checkbox"/>	Chiffre 3.2	
3.1.2	Il existe des accords individuels .	<input type="checkbox"/>	Chiffre 3.3	
3.2 Accord collectif			Oui	Non
3.2.1	L'accord collectif a-t-il été valablement conclu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2.2	Les travailleurs concernés font-ils partie de la catégorie de travailleurs décrite dans l'accord ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2.3	L'accord contient-il des dispositions particulières visant au respect de la durée du travail et du repos ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2.4	Ces dispositions particulières sont-elles mises en œuvre au sein de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2.5	Les travailleurs sont-ils informés de ces dispositions particulières ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2.6	Une procédure paritaire est-elle prévue dans l'accord ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2.7	Existe-t-il un échange régulier dans le cadre de ce suivi paritaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3 Accords individuels			Oui	Non
3.3.1	L'entreprise occupe-t-elle moins de 50 travailleurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3.2	Les accords individuels ont-ils été valablement conclus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3.3	L'accord mentionne-t-il les dispositions en vigueur relatives à la durée du travail et du repos ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3.4	Un entretien de fin d'année sur la charge de travail est-il mené et son contenu est-il consigné ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4 Mise en œuvre au sein de l'entreprise et autonomie			Oui	Non
3.4.1	Les travailleurs jouissent-ils d'un instrument approprié en cas d'enregistrement systématique°?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.2	Semble-t-il réaliste que les travailleurs puissent déterminer eux-mêmes une part significative de leurs horaires de travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3.5 Contrôle des horaires de travail			Oui	Non
3.5.1	La durée quotidienne du travail est-elle enregistrée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5.2	La limite maximale de la durée quotidienne du travail est-elle respectée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5.3	Le nombre maximal de jours de travail consécutifs est-il respecté ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5.4	La limite maximale de la durée hebdomadaire de travail est-elle en principe respectée au sein de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.6 Contrôle en cas de travail supplémentaire, de nuit et du dimanche			Aller vers	
3.6.1	Des heures de travail supplémentaires selon l'art. 12 LTr sont-elles effectuées au sein de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/>	Chiffre 3.7	
3.6.2	Du travail de nuit ou du dimanche est-il effectué au sein de l'entreprise ?	<input type="checkbox"/>	Chiffre 3.8	
3.7 Travail supplémentaire			Oui	Non
3.7.1	Existe-t-il des motifs pouvant légitimer les heures de travail supplémentaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.7.2	Le travail supplémentaire est-il effectué un jour ouvrable et pendant les horaires de jour et du soir ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.7.3	Le nombre maximal d'heures de travail supplémentaires est-il respecté ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.7.4	La compensation réglementaire pour travail supplémentaire semble-t-elle réaliste au sens de l'art. 13 LTr ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.8 Travail de nuit et du dimanche			Oui	Non
3.8.1	L'entreprise possède-t-elle une autorisation ou bénéficie-t-elle d'une dérogation en vertu de l'OLT 2 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.8.2	Le début et la fin du travail sont-ils enregistrés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.8.3	La durée quotidienne maximale de travail en cas de travail de nuit est-elle respectée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.8.4	L'attribution réglementaire de périodes de repos supplémentaire et de suppléments de salaire semble-t-elle réaliste ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.8.5	Les examens médicaux obligatoires prévus par l'art. 17c LTr ont-ils été dispensés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Liste 4 : Enregistrement systématique de la durée du travail		73 OLT 1	
4.1 Enregistrement		Oui	Non
4.1.1	Les horaires et la durée des périodes de travail sont-ils enregistrés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.1.2	Les horaires et la durée des pauses d'une durée égale ou supérieure à une demi-heure sont-ils enregistrés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.1.3	La durée quotidienne et hebdomadaire du travail ainsi que les horaires sont-ils enregistrés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.1.4	Le travail compensatoire et supplémentaire ainsi que les coordonnées temporelles sont-ils enregistrés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.1.5	Les périodes de repos supplémentaire et/ou les suppléments de salaire éventuels sont-ils enregistrés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2 Contrôle de la durée du travail et des périodes de repos			
<p>Pour un contrôle plus approfondi des périodes de travail et de repos des travailleurs qui enregistrent systématiquement leur temps de travail, il convient de se référer à la « <i>Procédure de contrôle de la durée du travail</i> » existante.</p>		 <p><i>Procédure de contrôle de la durée du travail</i></p>	